

REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER

PROCES-VERBAL DE DÉPÔT DE PIÈCES

(Articles 240 et 241 du code de procédure civile, commerciale et administrative; 34-3° , 35-2° et 3°, 37-1°, 38-40 al 4, 44, 45, 46, 47, 62, 63, 97 AUDCG; 194, 218, 219, 256-2, 264, 265 al 2, 269, 266 AUSGIE, 69 et 74-3 du Décret N°2013-279 du 24 Avril 2013; Article 464 du code général des impôts)

N° 00312/TPIABG/RC/2024

L'an deux mil vingt-quatre

Et le mardi vingt-neuf octobre

Par devant Nous, Maitre ATCHIN YAO (ATTACHÉ DES GREFFES ET PARQUETS), soussigné ;

A COMPARU

Monsieur NIKIEMA LAHOUL (Dirigeant), agissant pour son propre compte immatriculé(e) au RCCM sous le numéro CI-ABG-01-2024-A10-00605, dont le siège social est fixé à AGNIBILEKROU, 07 48 90 25 95;

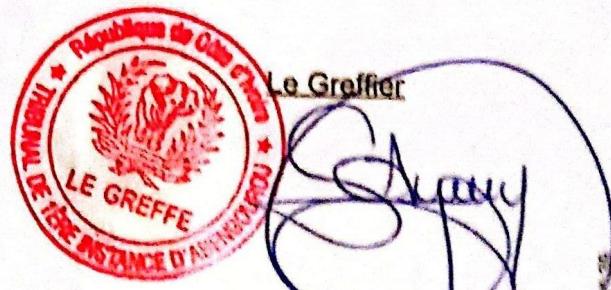
Lequel a déposé aux fins de la formalité d'inscription au RCCM ce jour entre nos mains pour être classés au rang des minutes du Greffe de céans, conformément à la loi et en annexe du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions à qui il appartiendra et quand besoin sera, les actes ci-après :

N°	NATURE DES DOCUMENTS	NOMBRE DE PIÈCES	OBSERVATIONS
1	Contrat de bail dûment rempli par le bailleur	1	
2	CNI du gérant ou du dirigeant	1	
3	Certificat de résidence (Moins de 6 mois)	1	
4	Demande d'immatriculation	1	
5	Extrait d'acte de naissance	1	
6	Extrait du casier judiciaire (Moins de 3 mois)	1	

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal de dépôt contenant six (6) pièces les jour, mois et année ci-dessus.

Et ont signé :

Le requérant



Maitre ATCHIN YAO
Attaché des Greffes et Parquets
Greffier